

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1er Avril 2019
N° 40

Le **premier avril deux mil dix-neuf** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :
21/03/2019

Nombre de Conseillers :

13

Présents :

11

Votants :

11

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, ALEXANDRE, QUINET, GALTIE et VEZIN

Messieurs : MURET, BOUGOUIN, CABARET et COCHIN.

Absents excusés : Madame GALERNE et Monsieur LAFLEUR

Madame Françoise ALEXANDRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaiterait ajouter un point supplémentaire :

- la démission de Monsieur Arnaud BOUGOUIN de la commission du Conseil d'Ecole
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour n°9.

1) **Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2019

2) **Compte de Gestion 2018 du receveur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie de Mantes la Jolie.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Considérant la conformité entre le compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3) **Compte Administratif 2018**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 et quitte la séance.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Muriel PIOT, 1^{ère} Adjointe conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2018 de la Commune qui présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2018	Fonctionnement (A)	543 088,72	513 917,41
	Investissement (B)	91 410,64	107 113,85
Report de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (C)		84 210,21
	Report en section d'investissement (D)		40 862,61
	TOTAL (A+B+C+D)	634 499,36	746 104,08
Restes à réaliser	Fonctionnement (E)		
	Investissement (F)		
RÉSULTAT CUMULE	Fonctionnement (A+C+E)	543 088,72	598 127,62
	Investissement (B+D+F)	91 410,64	147 976,46
	TOTAL CUMULÉ	634 499,36	746 104,08

Monsieur le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

4) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Affecte le résultat au budget primitif 2019 de la façon suivante :

ARTICLE 001 report de l'excédent d'investissement	0,00 euros
ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement	55 038,90 euros

5) Vote des taxes directes locales

Le conseil municipal ne souhaitait pas augmenter les taux de fiscalité, cependant,

VU les taux pratiqués par les communes de même strate d'habitants dans les Yvelines, Jumeauville étant l'une des 2 communes au taux le plus bas,

VU le taux moyen national de 16,76 % de la taxe d'habitation en 2018,

Considérant que les dépenses de fonctionnement sont relativement stables, mais que les dotations et participations de l'Etat ont baissées de **42,05 %** entre 2012 et 2018,

Considérant qu'afin de présenter un budget 2019 en équilibre sans priver les habitants des services publics communaux et des investissements nécessaires à l'entretien, la mise aux normes et l'amélioration des bâtiments publics et du cadre de vie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix Pour et 4 voix Contre,

Décide d'augmenter les taux,

Fixe les taux communaux des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

IMPOTS	BASE 2019	TAUX DE REFERENCE 2018	TAUX 2019 VOTES	PRODUIT FISCAL ATTENDU
TH	1 343 000	2.69 %	3.50 %	47 005
TF Bâti	818 100	10.81 %	10.81 %	88 437
TF Non Bâti	41 600	22.27 %	24.00 %	9 984
TOTAL				145 426

6) **Budget Primitif 2019**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les propositions du budget primitif 2019,

Vote le budget primitif 2019 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	582 144.74 €	582 144.74 €
Section d'investissement	100 766.35 €	100 766.35 €

7) **Subventions communales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue les subventions suivantes au budget primitif de l'année 2019 :

CCAS	4 500 €
Caisse des Ecoles	6 700 €
Association Sportive du Collège de la Mauldre	30 €
ADMR	570 €
Téléthon	250 €
ODYSSEE	150 €
Chambre des métiers de Versailles	45€

Monsieur le Maire étant aussi le Président de Jumeauville Loisirs, quitte la salle et laisse la présidence à Madame Muriel PIOT, 1^{ère} Adjointe pour le vote de cette dernière association :

Jumeauville Loisirs	2 500 €
---------------------	---------

Dit que les crédits sont portés au budget primitif.

8) GPSEO : Attributions de Compensation définitives 2017

Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Communautaire a voté les Attributions de Compensation définitives 2017.

Ces Attributions de Compensation voirie sont calculées sur un coût moyen annualisé par strate, et sur l'année 2017, certaines communes ont vu une réactualisation de leurs mètres linéaires impactant ainsi sur les Attributions de Compensation de la strate à laquelle elles appartiennent.

C'est le cas pour Jumeauville qui voit le montant de son écrêtement minoré lié à la strate à laquelle la commune appartient. Ainsi Jumeauville suite à la régularisation des AC 2017 doit à la CU GPS&O un montant de 422 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU les statuts de la Communauté Urbaine,

VU le rapport CLECT 2017 approuvé par les communes membres de la Communauté,

VU le protocole financier général approuvé le 17 novembre 2016,

VU les délibérations du Conseil communautaire CC 17_02_02_07 du 2 février 2017, CC 17_11_16_04 du 16 novembre 2017 et CC 17_12_14_05 du 14 décembre 2017 relatives aux attributions de compensation provisoires 2017 et la délibération du 4 juillet 2017 relative aux AC définitives 2017,

VU le montant corrigé des AC définitives pour 2017 fixé par délibération du Conseil Communautaire n° CC 18_12_11_14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la régularisation suivante pour les montants des Attributions de Compensation définitives 2017 :

Régularisation Fonctionnement	Régularisation Investissement
- 422 €	0 €

9) Remplacement d'un membre de la commission du Conseil d'Ecole

Monsieur Arnaud BOUGOUIN membre de la commission du Conseil d'Ecole souhaite démissionner pour des raisons personnelles. Madame Sandrine GALTIE se propose pour le remplacer.

La représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole :

1 représentant : Monsieur Jean-Claude LANGLOIS

2 suppléants : Madame Sandrine GALTIE et Monsieur Laurent CABARET

10) Information sur la Rue de l'Eglise

La rue de l'Eglise est fermée depuis plus 1 an, Monsieur le Maire souhaiterait que cette rue soit ouverte aux véhicules légers dans un premier temps. Car la déviation mise en place, oblige les administrés à effectuer un parcours de 1,250 km. Sachant que de la Place du village au cimetière la distance est de 250 m ; et celle entre l'église et le cimetière est de 150 m.

La mairie va demander à GPSEO la communication des rapports des expertises.

11) Permanence élections européennes

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

- Président de bureau : Monsieur Jean-Claude LANGLOIS
- Assesseurs 26 mai : Madame Nathalie CABANILLAS et Monsieur Laurent CABARET
- Secrétaire : Madame Muriel PIOT

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE :

Pour le 26 mai

08h00 – 11h00 : Bruno Cochin – Laurent Cabaret – Arnaud Bougouin
11h00 – 14h00 : Françoise Alexandre – Nathalie Cabanillas – Betty Quinet
14h00 – 17h00 : Jean-Claude Langlois – Betty Quinet – Muriel Piot
17h00 – 20h00 : Jean-Claude Langlois – Betty Quinet – Muriel Piot

Les permanences peuvent subir quelques modifications

12) Tracteur Blues

Cet événement aura lieu le 26 mai : les associations et producteurs de Jumeauville peuvent, s'ils le souhaitent ouvrir un stand pour présenter leurs réalisations.

Questions & informations diverses :

- Les investissements courants 2019 de GPSEO prévus pour la commune :

La réfection de la chaussée de la Rue du Logis est prévue pour cette année pour un coût estimé à 76 000 € TTC.

D'autres investissements courants seront réalisés les années suivantes, les prévisions données à titre indicatif par GPS&O sont : la réfection de la chaussée pour la Rue de Goussonville, la Rue de l'Eglise (suite aux éboulements), la Rue du Pont ; la réfection des trottoirs en deux phases dans la Grande Rue. Et sur la Grande Rue : tapis et enfouissement après les travaux d'assainissement pour un coût global estimé à 1 209 000 €.

- Scolarité : la 4^{ème} classe sera ouverte pour la rentrée 2019-2020 : une classe de maternelle. De plus les travaux pour la fermeture du préau auront lieu cet été.

- La Fibre :

Monsieur le Maire est désolé du retard pris pour l'arrivée de la Fibre mais il vient d'apprendre qu'il y aurait un problème de raccordement entre Goussonville et Jumeauville : En effet il a été détecté des fourreaux cassés ou saturés dans les infrastructures Orange. Des travaux vont être entrepris ce qui va générer du délai, une évaluation est en cours pour tenir compte des contraintes administratives et du plan de charge des entreprises sous-traitantes susceptibles de gérer ces travaux, déjà bien rempli. L'objectif est de finaliser l'ensemble des travaux vers la fin du 2^{ème} trimestre pour une ouverture commerciale à l'été.

- Dégradations de l'église :

Des dégradations ont été faites sur la protection des vitraux de l'église à l'aide, semble-t-il de pierres présentes sur les lieux.

Monsieur le Maire a déposé une plainte contre X à la Gendarmerie de Septeuil pour des faits de dégradation sur l'église de la commune. Le sinistre a été déclaré à l'assurance de la commune, Groupama, qui a nommé un expert pour la gestion du dossier.

- Travaux de restauration de l'église :

Une estimation du coût de la restauration des voutes a été faite avec les aides financières dont pourrait bénéficier la commune. Dans un premier temps, il faut prendre contact auprès de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France afin d'obtenir un avis sur la pertinence et l'urgence à réaliser des travaux pour assurer la pérennité de l'édifice.

- Epandage des boues :

Dans le cadre réglementaire à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées, le Syndicat HYDREAULS a sollicité l'autorisation pour réaliser le projet d'épandage des boues de la station d'épuration de Carré de Réunion sur 55 communes du département des Yvelines dont fait partie Jumeauville. Un avis d'enquête publique a été affiché en mairie, ainsi qu'un dossier d'information mis à disposition.

- Enquête publique relative au PLUi de la CU GPS&O :

Suite à la délibération votée sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire le 11 décembre 2018, avec un avis favorable du Conseil Municipal sous réserve de certaines corrections et modifications. Une enquête publique doit avoir lieu sur la commune, un commissaire enquêteur tiendra une permanence le 17 juin de 9h à 12h en mairie.

- Inventaire autour du Pipeline d'Ile de France :

L'Etablissement Pétrolier Total de Gargenville réalise une révision de l'étude de danger autour du Pipeline d'Ile de France, afin de faire un inventaire des établissements recevant du public dans les communes se situant à 1000 m de part et d'autre du tube.

Le village et la première ferme se situent à plus de 1000 m du périmètre concerné.

- Encart publicitaire dans le bulletin municipal :

Pour rappel la délibération n°297 du 20 novembre 2014 sur le tarif communal pour la publicité dans le bulletin municipal fixe le tarif annuel à 50 € pour les entreprises extérieures à la commune et 25 € pour les entreprises situées sur la commune.

- Pylônes : Monsieur le Maire informe que l'entreprise SYNERGY Peinture a été mandatée par Réseau Transport Electrique pour la remise en état des pylônes haute tension de la ligne 400KV Porcheville-Rambouillet situés sur la commune. Les travaux devront débuter le 8 avril 2019.

- Le logement du 101 Grande Rue a été loué à Madame Elodie LAFLEUR depuis le 1^{er} mars 2019 pour 700 € mensuel.

- Concernant les travaux de ruissellement, d'assainissement et d'enfouissement sur la commune, coordonnés par Ingéniery, une prochaine réunion aura lieu dans quelques semaines.

- L'US Maule Cyclisme 78 organise une course sur route le dimanche 9 juin 2019 : circuit de 11 km : Maule-Jumeauville-Andelu-Maule ; 1^{er} départ route de la Rolanderie à 13h jusqu'à 18h.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Jean-Claude LANGLOIS

